

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

30 SEPTEMBRE 2010

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 38

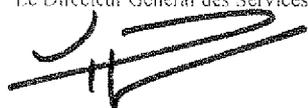
OBJET

**Adhésion au syndicat
mixte d'études Paris
Métropole**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 1^{er} octobre 2010
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 15 octobre 2010
et qu'il est donc exécutoire.

Le 15 octobre 2010

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Amaury de BARBEYRAC

L'an deux mille dix, le 30 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 23 septembre deux mille dix, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT*, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

*Monsieur HAÏAT (sauf pour le dossier 10 E 00, le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2010, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 10 E 01a- 01b-02-03)

Avaient donné procuration :

Monsieur AUDURIER à Madame GENDRON
Monsieur BAZIN D'ORO à Monsieur PIVERT
Monsieur STUCKERT à Madame de CIDRAC
Madame RHONÉ à Monsieur LÉVÊQUE

Etait absente et excusée :

Madame BOUTIN

Secrétaire de Séance :

Madame NICOT

N° DE DOSSIER : 10 E 12

OBJET : ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES PARIS MÉTROPOLE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Paris Métropole est un syndicat mixte d'études qui comprend plus d'une centaine de collectivités d'Ile-de-France de toutes tendances politiques. Elles se sont rassemblées à l'initiative de la Ville de Paris pour trouver des réponses aux défis d'avenir de la métropole francilienne.

L'action principale de Paris Métropole consiste en la réalisation d'études, dont le champ répond à trois objectifs principaux :

- Faciliter la réalisation de projets de dimension métropolitaine dans des domaines très variés (environnement, développement économique, habitat, mobilité, formation, culture...);
- Réfléchir à une solidarité financière au sein de la métropole et à l'échelle régionale ;
- Analyser l'évolution de la gouvernance de la métropole.

Paris Métropole sera nécessairement consulté dans le cadre de la concertation prochaine relative au « Grand Paris ». Les équipes dirigeantes du syndicat sont élues pour une période d'un an.

Adhérer à Paris Métropole présente deux atouts majeurs pour la Ville de Saint-Germain-en-Laye. D'une part, elle serait mieux informée de l'évolution des débats relatifs à l'avenir de la Métropole. D'autre part, elle pourrait faire partager plus efficacement ses propres réflexions, puisque chaque collectivité membre du comité syndical dispose d'une voix.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye est particulièrement concernée par les évolutions de la métropole et notamment les projets structurants suivants :

- Le projet EOLE ;
- Le port fluvial prévu par le Port de Paris à la confluence entre Seine et Oise ;
- Le tram-train qui reliera bientôt Saint-Cyr à Saint-Germain-en-Laye, puis Poissy et Achères.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion de la Ville de Saint-Germain-en-Laye au syndicat mixte d'études Paris Métropole.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'adhésion de la Ville de Saint-Germain-en-Laye au syndicat mixte d'études Paris Métropole.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines